

Prime de service et de rendement

	CMVRH et ENTE	Administration centrale CGEDD – Outre-Mer – CPII CEREMA (DtecEMF et DtecITM)	Autres services
ITPE	2,00	1,94	1,42
Directeurs et chargés de recherche	2,00		
TSSD	2,00	2,00	1,50
- exception : ex chef de subdivision	2,00	2,00	
Dessinateurs / ETST	2,00	2,00	2,00

Le coefficient indiqué, en le multipliant par le taux de base (arrêté du 15 décembre 2009), permet de calculer la dotation de PSR annuelle d'un agent

Pour l'année 2014, les taux de base pour les différents grade de TSSD sont les suivants :

grade	taux de base
TSSD en chef	1 400
- exception ex chef de subdivision	1 525
TSSD principaux	1 289
TSSD	986

Prime pour services rendus

agents d'exploitation et spécialisés	1,51
chefs d'équipe et principaux	plafond

Le coefficient indiqué, en le multipliant par le taux de base (arrêté du 5 janvier 2011), permet de calculer la dotation de PSR annuelle d'un agent